L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

(Suite.)

—Comment ne le croirais-je pas? Je dis plus.... Je me suis croisée avec lui sur le chemin sans le reconnaître, et c'est lui qui a battu le briquet.... Mon Dieu! il faut bien avouer que les animaux ont parfois plus d'intelligence que nous, puisque nos deux ânesses se sont saluées, et que mon oncle Lucas et moi ne nous sommes point reconnus......

—Un bon sujet que votre Lucas! répliqua l'alcade; mais partons et nous verrons ensuite ce qu'il faudra faire de vous tous. On ne se joue pas de moi! Je suis le roi; mais pas un roi comme celui qui règne présentement à Madrid. Je ressemble plutôt au roi de Séville, à celui qu'on appelait Pierre le Cruel. Voyons, Manuela! apporte-moi mon bâton et dis à ta maîtresse que je m'en vais!

La servante obéit; puis le sieur Jean Lopez et la sena Frasquita se dirigèrent vers le moulin, suivis de l'indispensable Tonuelo.

XXV.

Tâchons d'y arriver avant eux.

Gardnna était déjà de retour au moulin après avoir cherché sena Frasquita par toutes les rues de la ville.

Le rusé alguazil était allé en passant à l'hôtel de ville, où régnait le plus grand calme. Les portes en étaient ouvertes comme au milieu du jour, selon la coutume qui le veut ainsi lorsque l'autorité est au dehors dans l'exercice de ses fonctions. Sur le palier et dans l'antichambre dormaient à demi deux autres alguazils qui avaient pris leurs aises en attendant le maître; deux ou trois d'entre eux se réveillèrent pour demander si le corrégidor allait bientôt rentrer.

—Pas de sitôt, ne vous inquiétez pas. Je viens savoir seulement s'il n'y a rien de neuf.

—Rien.

—Et madame?

—Elle s'est retirée dans son appartement.

—N'est-il pas entré ici une femme?

—Personne n'est venu.

—C'est bien, ne laissez entrer qui que ce soit, quelque chose qu'on vous dise. Au contraire, mettez la main sur tout individu qui viendra demander M. le corrégidor, et emmenez-le en prison.

—Je crois que cette nuit il y a grande chasse, fit un des sbires.

—En effet, répondit solennellement Gardnna. Jugez si la chose est délicate, puisque M. le corrégidor et moi nous faisons nous-mêmes la battue! Ainsi donc, à bientôt, les amis, et ouvrez l'œil.

—Que Dieu vous accompagne, monsieur!

—Mon étoile s'éclipse, murmura Gardnna en sortant pour retourner au moulin. Les femmes elles-mêmes me trompent! La meunière est allée au bourg à la recherche de son mari au lieu de venir en ville. Pauvre Gardnna! tu n'as donc plus de nez?

L'alguazil avait raison, puisqu'il ne flairait pas un homme qui se cachait à peu de distance de la ville derrière des roseaux, se disant à part lui sous son manteau rouge:

—Attention, camarade! Gardnna vient de ce côté....

C'était l'oncle Lucas, transformé en corrégidor qui se dirigeait vers la ville, répétant de temps en temps sa phrase diabolique:

—Mme la corrégidore est belle aussi!

Gardnna passa sans le voir; alors le faux corrégidor sortit de sa cachette et pénétra en ville.

Quelques instants après l'alguazil arrivait au moulin.

XXVI.

Le corrégidor était toujours au lit, dans le même état où venait de le voir l'oncle Lucas par le trou de la serrure.

—Comme j'ai transpiré, Gardnna! je suis quitte d'une maladie, Dieu soit loué! s'écria-t-il sitôt que l'alguazil parut dans la chambre.

—Et la sena Frasquita, l'as-tu trouvée? vient-elle avec toi? t'a-t-elle parlé à ma femme?

—La meunière, monsieur, m'a berné comme un pauvre homme, elle n'est point allée à la ville, mais au bourg..... à la recherche de son mari..... que Votre Seigneurie me pardonne ma sottise!.....

—C'est pour le mieux! dit le corrégidor, les yeux étincelants de méchanceté. Tout est sauvé en ce cas! Avant que le jour paraisse, l'oncle Lucas et la Frasquita cheminerout vers la prison de l'Inquisition de Grenade, attachés coude à coude, et là ils pourront sans avoir à qui conter leurs aventures de cette nuit. Apporte-moi mes habits, Gardnna, ils doivent être secs. Habille-moi vite. Je ne suis plus que le corrégido!

XXVII

Pendant ce temps, la sena Frasquita, le sieur Juan Lopez et Tonuelo arrivaient au moulin.

—Je dois entrer le premier! dit l'alcade de Monterilio, je suis l'autorité! suis-moi, Tonuelo, et vous, senora Frasquita, attendez à la porte que je vous appelle.

Il pénétra sous la treille, où il vit à la clarté de la lune un homme vêtu, comme le meunier, d'une petite veste et d'une culotte de drap brun, de bas bleus, d'un bonnet, une grosse capote de montagne jetée sur son dos.

—C'est lui! cria l'alcade. De par le roi! rendez-vous, oncle Lucas!

L'homme cherchait à se cacher dans le moulin; mais Tonuelo, sautant sur lui, le prit par le cou, lui appliqua un genou dans les reins et le fit rouler à terre.....

Au même instant, une autre espèce de fauve tomba sur Tonuelo, et le saisissant par la ceinture, le lança sur le pavé avec force soufflets.

C'était la sena Frasquita qui criait:

—Brigand, veux-tu laisser mon Lucas!

Mais une quatrième personne, qui était apparue conduisant une ânesse, se mit résolûment entre les deux et voulut défendre Tonuelo.

Celui-là n'était autre que Gardnna, qui, prenant l'alguazil pour don Engenio de Zuniga, dit à la meunière:

—Respectez mon maître, madame.

Il l'envoya brutalement rouler sur le villageois.

Celle-ci, se voyant entre deux feux, donna à l'alguazil un tel coup de poing dans l'estomac que celui-ci tomba en avant de tout son long.

Ils gisaient donc quatre sur le champ de bataille. En attendant, le sieur Juan Lopez, un genou sur la poitrine du prétendu oncle Lucas, l'empêchait de se relever.

—Au secours! Gardnna! aide au roi! Je suis le corrégidor! cria enfin ce dernier.

—Le corrégidor, dit le sieur Juan Lopez épouvanté.

—Le corrégidor! répétèrent-ils tous en se relevant au plus vite.

—Que tout le monde aille en prison. vociféra don Eugenio de Zuniga! Que tout le monde soit pendu!

—Ah! monsieur.... fit observer l'alcade, les mains jointes, pardonnez moi d'avoir ainsi maltraité Votre Seigneurie, comment la reconnaître sous ces habits?

—Sauvage! j'ai mis ceux que j'ai trouvés, répliqua le corrégidor, ne sais-tu pas qu'une bande de voleurs commandée par l'oncle Lucas m'a volé les miens?

—Vous mentez! cria la Navarraise.

—Ecoutez-moi, lui dit Gardnna, la prenant à part, si vous ne cherchez à arranger les choses, on va tous nous pendre en commençant par l'oncle Lucas.

—Qu'arrive-t-il donc? demanda la meunière.

—Il arrive que votre mari court en ce moment par la ville avec les habits de mon maître, et que je me demande s'il n'a pas pénétré avec son déguisement jusque chez Mme la corrégidore elle-même.

—Bon Jésus! s'écria la sena Frasquita, mon mari me croit coupable! Il est allé se venger! Partons, partons pour la ville, et justifiez moi aux yeux de mon Lucas.

—Allons, et empêchons cet homme de conter à ma femme toutes les sottises qu'il s'est imaginées, dit le corrégidor, s'approchant d'une des ânesses. Aidez-moi à monter M. l'alcade.

—Oui, allons à la ville, ajouta Gardnna, et fasse le ciel que l'oncle Lucas se soit contenté de vous dénoncer à madame!

—Que dis-tu malheureux? interrompit avec violence don Eugenio de Zuniga. Le crois-tu capable?.....

—De tout! répondit la sena Frasquita.

XXVIII

Le crieur de nuit annonçait minuit et demie et le beau temps, lorsque la meunière et le corrégidor, montés chacun sur une des ânesses du moulin, le sieur Juan Lopez sur sa mule et les deux alguazils à pied, arrivèrent à l'Hôtel-de-ville.

La porte en était fermée.

On aurait dit que tout était terminé pour ce jour-là, tant pour le gouvernement que pour les gouvernés.

—Mauvais signe! pensa Gardnna.

Et il frappa deux ou trois fois.

Personne n'ouvrit ni ne répondit.

La sena Frasquita était très pâle.

Le corrégidor s'était déjà rongé les ongles des deux mains.

Personne ne disait mot.

Les deux alguazils et le sieur Juan Lopez frappèrent successivement à la porte à coups redoublés, mais sans plus de succès; rien ne bougea.

On n'entendait que le murmure d'une fontaine dans la cour de la maison.

Il se passa ainsi quelques minutes, qui parurent longues comme une éternité.

Enfin une petite fenêtre du second étage s'ouvrit, et une voix de femme demanda:

—Qui est là?

—C'est la voix de la nourrice, murmura Gardnna.

—C'est moi! répondit don Eugenio de Zuniga; ouvrez!

Il y eut un nouveau silence.

—Et qui êtes-vous? répliqua la nourrice.

—Ne m'entendez-vous donc pas? Je suis le maître, le corrégidor.

—Allez en paix! répondit la bonne femme, mon maître est rentré il y a une heure, et il s'est couché tout de suite, tâchez de dormir aussi et de cuver votre vin.

Et la fenêtre se referma.

La sena Frasquita se couvrit le visage de ses mains.

—Nourrice, vociféra le corrégidor, hors de toi, vous n'entendez donc pas que je vous dis d'ouvrir? Ne me reconnaissez-vous pas? Voulez-vous aussi être pendue?

La fenêtre s'ouvrit de nouveau.

—Mais voyons.... Qui êtes-vous pour crier ainsi?

—Je suis le corrégidor!

—Encore! Ne vous ai-je pas dit que monsieur est arrivé avant minuit.... Que je l'ai vu de mes yeux entrer dans l'appartement de madame. Vous moquez-vous? En bien! attendez. Vous allez voir!

Au même instant, la porte s'ouvrit et une nuée de domestiques armés de gros bâtons s'élancèrent furieux sur tous ceux qui étaient dehors.

—Où est l'homme qui se fait passer pour notre corrégidor? criaient-ils; où est ce drôle, cet ivrogne?

Une mêlée s'ensuivit.

Dans l'obscurité, personne ne pouvait se reconnaître, et chacun reçut quelques horions, même le corrégidor.

C'était d'ailleurs la seconde volée de coups de poing que l'aventure de cette nuit-là valait à don Eugenio, sans compter le plongeon dans le canal du moulin.

La sena Frasquita pleurait à l'écart pour la première fois de sa vie....—Lucas! Lucas!—disait-elle, comment as-tu pu douter de moi! comment as-tu pu me trahir! Ah! notre malheur est sans remède!

XXIX

Quel est ce scandale? dit enfin une voix calme et bien timbrée, dominant le tumulte.

Tous levèrent la tête et virent une femme vêtue de noir penchée au balcon du deuxième étage.

—C'est madame! dirent les domestiques, suspendant leurs coups.

—Ma femme! balbutia don Eugenio.

—Monsieur le corrégidor veut bien vous permettre d'entrer. Entrez donc, messieurs, ajouta la dame.

Les domestiques s'écartèrent. Don Eugenio et ses compagnons pénétrèrent dans le vestibule et montèrent l'escalier: le condamné à mort monte les degrés de l'échafaud d'un pas plus ferme, et a le visage moins altéré que ne l'eut le corrégidor montant l'escalier de sa maison.

L'idée fixe de son déshonneur commençait à l'emporter sur tous ses autres soucis désagréables.

—N'importe, pensait-il, avant toute chose, je suis un Zuniga, un Ponce de Léon!.... Et malheur à ceux qui l'auront oublié!

(A continuer.)

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 18 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

LOI

No

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (exceptés les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

WILL A. STRONG.

New York, 18—Arrivé: Frisia, Gi... Arrivé, ... D. A. P... En destination: Siegerin pour Norfolk; Agar pour Nile Orléans, Brugiga pour Charleston.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, FRANGEUL, mercredi, 26 septembre.

ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 3 octobre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)......$100

Deuxième " $65

Troisième " $35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)......$90 à $100

Deuxième " $65

Troisième " $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.

Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. K. MILLER & CO., Au No 22 de la rue Carondelet,

EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.

28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 27 Sept, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine......$50.

" Entrepont......25.

" Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamer portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA,

Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de 5 heures; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

2 juin—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA,

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 20 de la rue de l'Union.

14mai—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Departs les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ,

T. P. Leathers, Capitaine,

J. F. Muse, Commis.

Soit laissé, à Vicksburg à la Ligne des rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 146 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

V. B. BROCKETT, Agent.

25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BIG SUNFLOWER,

A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.

7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine,

T. Jobin, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas, R. W. ADAMS, 81 Commercial Alley.

9 sept—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le beau bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le st. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, J. C. ANDERSON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No de 82 rue Bienville.

18oct—

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,

J. P. AUCOIN, Capitaine

M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.

16juillet—1an

HAGAN'S

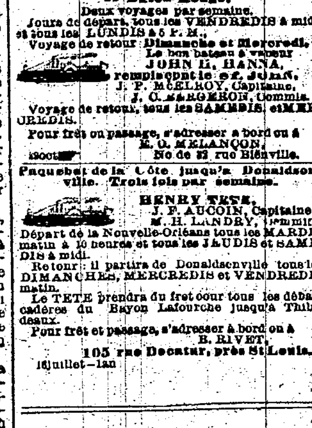

Magnolia Balm

A FEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. Heals and removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly spots. Drives away Tan, Freckles and Sunburn, and by its gentle but powerful influence mantles the faded cheek with

YOUTHFUL BLOOM AND BEAUTY.

Sold by all Druggists and Fancy Stores. Depot, 53 Park Place, New York.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

De Brême — De la Nlle-Orléans

Hannover... 12 sept. environ 14 oct.

Frankfurt... 10 oct. " 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, en or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambre......$150 en or. Entrepont......$35 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambre......$35 en or. Entrepont......$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No 28 de la rue de l'Union.

19 juin—

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Ils ne sont pas....

G. W. PAYNE, Surintendant.

4déc—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures......A. M.	7 heures......A. M.
7¼ heures......A. M.	8¼ heures......A. M.
9 heures......A. M.	10 heures......A. M.
10½ heures......A. M.	11¼ heures......A. M.
Midi......M.	1½ heures......P. M.
2 heures......P. M.	3¼ heures......P. M.
4 heures......P. M.	5¼ heures......P. M.
6 heures......P. M.	7¼ heures......P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 5 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1erAvril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile,

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès......7:45 A. M.		Exprès......9:00 A. M.	
Exprès......5:30 P. M.		Exprès......9:30 P. M.	
Train d'agrément (du samedi seulement)...2:30 P. M.		Train d'agrément (du lundi seulement)...7:20 A. M.	

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express......7:45 A. M.	Express......9:00 A. M.
Express......5:30 P. M.	Express......9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)......2:30 P. M.	Coast Train (Monday only)......7:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1..6:30 P. M.	Express No 2..10:30 A M
Express No 3..6:15 A. M.	Express No 4..8:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mccomb City partent de la Nlle-Orléans à 2.30m P.M., le samedi, et à 7.20 a.m. le dimanche. Ils arrivent à 8 h 15 m A M et à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.

J. C. FROST, V. P. & G. G. 14jy 75—

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 13th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Duquoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans at 2:30 PM Saturday, and 7:20 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.

J. C. CLARKE, V. P. & G. M. ja'y 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 12 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et la Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour être payé... Des contrats spéciaux pour le fret sur marchandises expédiées pour ces points peuvent être faits... avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne...

Pour fret ou passage s'adresser...

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des ARABES, de DELANGRENIER de Paris.

DÉPOTS: A la *Nouvelle-Orléans*, chez Mme DOCONGE, MONGIN, et MONTEUSE et Cie.

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains......$117,713 86

Pertes payées......31,045 84

Bénéfice net......47,408 17

Nlle-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1o Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2o Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

3o Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 6 de l'art. VIII de la charte;

4o Cinq pour cent (5 o|o) de dividende à créditer du capital payé;

5o Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assurés participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assurés (non aux actionnaires) seront payés aux bureaux de la compagnie, sur présentation des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président.

P. PRUDHOMME, vice-président.

J. H. BENNETT, secrétaire

DIRECTEURS.

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHORST,	P. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATHER,
J. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
U. F. ...	...

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$185,068 51	
Primes maritimes	29,315 96	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		229,225 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,226 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,610 20	
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de articipation, etc.	$51,892 58	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$140,247 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 23	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,066 00
Actions de banque et autres		73,416 63
Propriétés foncières		130,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		32,415 94
Total de l'actif		$551,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$229,592 60	
Sur risques de rivières	200,950 28	
Sur risques de mer	37,222 21	$467,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,230 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,818 2
Montant net des primes		$368,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,297 27	
" de rivières	104,609	
" de mer	24,706 97	...675 73
Réassurance	21,194 03	
Réfaction (rebate)	11,746 73	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	8,833 60	
Dépenses générales brutes	29,349 44	356,413 27
Balance		$112,549 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,152 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, du actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,152 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,152 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$219,032 46
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,487 80
Effets à recevoir pour primes	28,018 79
Actions de banques et autres actions	202,538 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	146,122 25
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,908 58

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,558 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.

JOHN CHAFFE, vice-président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffo,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. O. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	23 mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	$47,077 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,424 94	
Département des actions hypothécaires	775,280 18	
Change étranger et change américain	$327,244 78	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
		1,124,084 14
		$3,[illegible]

PASSIF

Dû aux déposants	$1,041,329 39
Dû à des banques et à des banquiers	181,265 53
Dividendes non payés	914 00
	1,222,498 92
Profits et pertes	$ 186,691 64
Capital	1,500,000 00
	$1,686,691 64
	$3,...

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 82 de la rue du Camp, Hon. JEFFERSON DAVIS, Président. CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président. W. C. BLACK, Second Vice-Président. S. H. KENNEDY, Trésorier. C. H. FENNER, Avocat. WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Cyrus Bussey,	R. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
T. B. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
... Gaos,	H. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 54 Exchange Alley to ... Bienville and Customhouse streets to No 58 same Alley. He again tenders his ... thanks for the liberal patronage ...

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 21 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 66	
Reçu pour primes de rivière	47,889 31	
Reçu pour primes de mer	12,694 66	
Primes non expirées le 21 août 1875	42,620 06	
		$215,157
A déduire:		
Primes non expirées le 21 août 1876	60,000 00	
Primes remboursées	3,871 38	
		63,871 38
Montant net des primes		$151,286 ...
En moins:		
Pertes par le feu	$22,125 37	
Pertes sur les rivières	25,840 68	
Pertes sur mer	2,526 73	
Pertes non encore réglées	5,900 00	
		$56,[illegible] 88
Réassurances	15,595 30	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	3,879 56	
Taxes et licences	6,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 23	
Profits et Pertes	5,462 77	
	84,625 83	
En moins—l'intérêt	24,969 89	$31,656 94 / $87,164 78
Bénéfice net		$66,121 55

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,396 67
En caisse		14,277 08
Primes en voie de recouvrement		13,566 46
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$73,203 78	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	58,203 78
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		101,896 86
Total		$238,118 12

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire pu... ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annu... courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 22 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,... pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikan,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
M. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. R. Campbell,	W. R. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale:

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1388 93¼
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		2219 06
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		5762 13
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 31 août 1876 au 30 sept. 1876		4622 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		113 94
Dépenses générales, taxes, loyer, etc., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	4006 40	
Escompte de billets payés avant l'échéance	865 08	
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la société	2418 34	
Montant déduit d'installation	500 00	
Commission	242 00	
Terrain No 3, montant porté aux taxes, la vente	252 22	
do No 4	242 32	
Propriété foncière No 1, do	12 12	
do 2, do	12 42	
do 3, do	300 64	
do 10, do	1004 22	
do 11, do	122 64	
do 12, do	122 ...	
annotation du contrat No 36 au bureau des hypothèques	1 00	
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé	2322 17¼	
	1733 77¼	
	14670 94¼	14670 94¼

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	5621 04
Encaisse: Propriétés foncières	6544 79
Balance en banque	22 73
Monnaie courante des Etats-Unis	470 42
Divers débiteurs	862 21
Installations	500 00	44490 28¼

PASSIF

Actions payées en plein	38000 00
Scrip	3170 00
Dividende non réclamé	72 05
Effets payables	587 58
Divers créanciers	726 96
Surplus de l'actif	2612 77¼	44490 28¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D., 1876.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,

P. IRWIN, vice-président,

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains......$213,424

Pertes payées......74,741

Bénéfice net......68,435

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er de courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 po...t cent sur les primes payées par les actionnaires ...t qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein seront payés, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 21 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES. Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme	$1,048,025 44	
Prêts sur demande	219,610 57	
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Autres Bons et valeurs	114,281 87	
Change domestique et étranger	548,570 68	
Immeubles	141,583 25	
Fonds d'amortissement cinq pour cent	2,250 00	
Monnaie de papier	$679,018 90	
Espèces	37,212 36	
Chèques sur les autres banques	301,282 24	—$1,017,588 84
		$2,106,990 45

PASSIF.

Capital actions	$500,000 00	
Fonds d'excédant	25,000 00	
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent	44,332 13	
Billets en circulation	45,000 00	
Dividendes impayés	8,027 98	
Dû aux déposants	$1,987,975 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,694 60	—$2,134,570 34
		$2,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.

SAS. L. C. PUY, Caissier.

6 juill—3t

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotes			1,794
" " " pour initiations			18
" " " pour intérêts sur les dépôts			123 14
			$4,621 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 211			
Salaire du portier	33 50			
Frais d'impression	52			
Commission du percepteur	169			
Comptes de gas, etc.				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$399 67			
Et un depuis	567 53	1,167	1,72 7	
En caisse actuellement				$2,895 59
Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,418 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$440			
Pour le mobilier	258 84			
Pour impressions, commissions, salaire de portier, etc.	926 9			
	1,625 84	10,418 25	2,895	
Payé pour secours aux malades	786			
Payé à la mort de membres	4,559 20	7,522 75		
			$2,895 59	

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	64
Admis depuis lors	3
	67 membres.
Démissionnaires	5
Morts	
Expulsé	1 7
Actuellement sur la liste	60 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.

BENJ. FLORANCE, vice-président.

A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'administration:

EUGENE F. GARCIA,

P. O. KORNBECK,

L. SERE,

PAUL BLANC,

J. E. CASSARD,

J. T. WINNEMORE,

GEO. E. FORSTALL,

L. CUCULLU.

18juin—1y

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,721 ...
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		1,346
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$...	
Recompte de billets payés avant l'échéance	...	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		
		$...

L'actif:	
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$24,803 77¼
Propriétés foncières	2,452 ...
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	...
Currency des Etats-Unis	...
Effets à recevoir	7 180 ...
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 ...

Actions payées en plein	21,150 00
Actions payées en partie	3,792 ...
Scrip	4,329 ...
Dividende No 1 non réclamé	127 ...
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 ...
Surplus de l'actif	18,478

Nous soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 oct. ... A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, ...

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

au No 111 de la rue Gravier.

... contre ... RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus bas Taux du Tarif.

... EIMER BADER, Président,

... ENGSFELD, Vice-Président,

... STRECKEYEN, Secrétaire.

Première Année Financière

...

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 99
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 29
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 73
Encaisse et primes en devoir recouvrement		186,698 43
		$585,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORRIS,	SAM'L L. BOYD

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 28 octobre 1872.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:	
En caisse	226 19
En banque	999 05
Reconnaissances:	
Un billet dû à la Société	$24 00
Un autre	36 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	60 00
Propriété du tombeau et immeubles	650 00
Total	$1,736 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,

Vice-Président—M. PIZZINI,

Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,

Assistant-secrétaire—LEON PETIT,

Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président,

ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande d'admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser ... Conti et Bourbon.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104......CANAL STREET......16

... ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risk		$361,296
On Marine Risks		24,473
On River Risks		25,697
Total Premiums		411,449
Less Unearned Premiums		118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293334 83
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,867 98	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	28,893 38	
Reinsurances and return Premiums	16,134 03	183,214 66
Profit		$ 110,020 16

The Company have the following assets—

Real Estate	$289,079 49
City Bonds	110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,235 56
Notes secured by mortgage	214,042 06
Notes secured by pledge	42,307
Bills receivable	75,164
Premium in course of collection	49,987
Cash on hand	77,097
	1,026,344 25

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 109 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$328,940 09	
Primes sur les risques de mer	62,479 75	
Primes sur les risques de rivières	29,696 93	
Total des Primes		$421,116 77
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$107,978 05	
Primes remboursées	1,292 82	
		109,270
Primes nettes acquises		$311,84
A ajouter:		
Intérêts	9,455 51	
Profits et pertes	6,075 09	
		15,551
		7,497 54
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,501 25	
Sur les risques de rivière	10,896 19	
Pertes en litige	3,145 54	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	48,655 82	
	182,912 44	
Réassurances	15,066 2	
Réfaction (rebate)	26,342 5	
Commissions d'agences	26,291	
Dépenses d'agences	4,505 01	
Taxes et licences	7,557 55	
Dépenses de bureau	27,004 59	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	4,823 61	
		226,309
Bénéfice net		$ 22,098

ACTIF

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,527
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,86
Certificats de dépôt et de dette du Ne Orleans National Banking Association $251,983 94, évalués à	25,397
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	133,924
Prêts sur nantissements	14,906
Effets à recevoir	17,210
Bons	63,512
Actions	26,187
Primes en voie de recouvrement	42,014
Propriétés foncières	74,833
Dû par divers	6,454 17
Bons des Etats-Unis	19,925 66
Total	$522,217

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$245,650 00
Effets à payer	15,666 66
Dividendes non réclamés	1,502 00
Primes sur risques non expirés	107,978 05
Pertes non réglées	51,611 16
Dû à divers	5,817 95
Fonds de réserve	18,694 06 — 600,21
Surplus	$32,096 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, sur le capital de $30 par actions.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON,

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:	
Primes d'incendie	$79,980 15
Primes de rivières	11,083 25
Primes de mer	5,972 43
	$85,035 93
Moins primes rendues	781 06
	$87,252 ...
Pertes payées pendant l'année:	
Pertes de feu	$38,029 62
Pertes de rivières	7,190 64
Pertes maritimes	3,575 49
	$48,795 75
Réassurances	2,607 54
Loyer	1,500 00
Taxes	910 00
Escompte (Rebate)	8,977 23
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 82
Réserve pour risques non terminés	15,000 00
	$88,577 50
Actif de la Compagnie:	
Prêts garantis par nantissement	$9,963 27
Prêts garantis par hypothèque	16,450 00
Billets à recevoir pour primes	6,929 98
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,067 00
Primes en voie de collection	16,407 06
Argent en caisse	9,524 95
	$214,202 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

14mai—6sem, 1f p sem

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & ...

OFFICE—No. 73 CHARTRES ...

TERMS

Rates of Subscription—Daily, ... half-yearly, $7; quarterly, ...

Price of the Paper—Single copies, Five ...

Weekly—Per annum, $6; half-year ... Single copies 15 cts.

For New York ...

Cromwell Line.

This Line is composed of the following ...

NEW ORLEANS. CORTES

HUDSON. KNICKERBOCKER

The steamship

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commander,

Will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday, Sept. 27, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.

Steerage — 25.

Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through bills of lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,

41 Carondelet Street.

my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$185,068 51	
Marine premiums	29,315 96	
River premiums	81,924 35	
		$ 29...,30...
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		...,225
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,226 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,610 20	
	$100,121 21	
Taxes, expenses, discount in lieu of participation etc.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,1... 86	$140,247 07
Gross profits		$ 87,978 0

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 28	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 23	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		138,400 86
City Bonds		72,066 00
Bank and other Stocks		73,416 63
Real Estate		130,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		32,415 94
Total asset		$551,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$[illegible]
Marine premiums	[illegible]
River premiums	[illegible]
Total amount of premiums	[illegible]
Less unearned and return premiums	[illegible]
Net earned premiums	[illegible]
Add interest and discount	[illegible]
Deduct—	
Fire losses	$[illegible]
Marine losses	[illegible]
River losses	24,748 60
Net losses	[illegible]
Reinsurances	$15,557 06
Rebate	46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 39
	117,909 ...
	$304,272 09
Reserve for unsettled claims	35,000 00
	$429,27...
Net profits for 1876	$29,156 ...

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value.

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	155,400 ...
Bills receivable (premiums)	11,798 ...
First mortgage notes and pledge notes	195,760 00
Cash in bank	46,973 49
Premiums in course of collection	47,258 ...
Amounts due by insurance companies	5,377 ...
	$574,4...

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,

H. GALLY,

E. MERILH,

A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this ... day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday in February next.

J. W. HINCKS, ...

January 15 1877

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi ... 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 773,2... 11
Actions, bons et hypothèques	225,1... 59
Propriétés foncières	52,000 00
Caveaux des safe deposits	50,0... 00
Dépenses et taxes payées	5,2...
Dû par des banques et des banquiers éloignés	4,7... 73
Change américain	64,6... 11
Echange pour le Clearing House	$51,694 ...
Or	11,164 60
Papier-monnaie	123,111 50
	1,411,0...

PASSIF.

Capital nouveau	$250,000	
do ancien	150,000	400,000 00
Surplus		10,000 00
Bénéfices non-partagés		16,3...
Dû à des banques et des banquiers éloignés		97,9...
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	...,887	
do (département des épargnes)	...,883	
Certificats de dépôts		
	33,360 00	724,...
		1,411,0...

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. B. WALTON, Caissier.

Hibernia National Bank—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourainé ... E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, L. C. Morris, Andrew Stewart, Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. ... ayant ... L. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

L. C. MORRIS	JOHN I. ADAMS,
J. E. GAUCHE	F. IRWIN,
... STEWART,	THOS. SCOTT
ADAM THOMSON	...